

OTV OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la **sécurité** de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la Police nationale ou à la Gendarmerie nationale de **surveiller votre domicile** !

Le **dispositif gratuit opération tranquillité vacances** (OTV) des services de police et de gendarmerie est désormais **disponible en ligne** et vous propose de **veiller sur votre logement pendant votre absence** et vous prévenir en cas d'anomalie. Ce service est **accessible toute l'année**.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence.

Plusieurs possibilités



En ligne, en vous munissant de l'un de vos comptes **France Connect**, via le lien suivant :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>



Sur smartphone, depuis l'application **Ma Sécurité** ; onglet "Je signale un départ en vacances".



Sur place, au **commissariat de police** ou en **brigade de gendarmerie**.



L'application
Ma sécurité

